

Modèle de Document Unique (DUERP)

Micro-crèche, trame 2026 à compléter

Modèle générique. Un DUERP doit refléter votre organisation réelle et être daté.



Trame gratuite d'aide à la rédaction du Document Unique

Mode d'emploi

Cette trame ne vaut pas Document Unique tant qu'elle n'a pas été complétée, cotée, datée et signée pour votre établissement. Les risques listés plus loin sont ceux que l'on rencontre couramment dans le métier : gardez ceux qui existent chez vous, supprimez les autres, ajoutez les vôtres.

Les quatre obligations

Obligation	Référence
Évaluer les risques pour la santé et la sécurité des salariés, unité de travail par unité de travail.	L.4121-3
Transcrire les résultats de cette évaluation dans le document unique, avec l'inventaire des risques par unité de travail.	R.4121-1
Mettre à jour le document au moins chaque année dans les entreprises d'au moins onze salariés, et dans tous les cas lors de toute décision d'aménagement important ou de toute information nouvelle intéressant un risque.	R.4121-2
Conserver le document et ses versions successives pendant au moins quarante ans, et les tenir à disposition des salariés, du CSE, du service de prévention et de santé au travail et de l'inspection du travail.	L.4121-3-1, R.4121-4

L'absence de DUERP expose depuis le 27 juin 2026 à une amende administrative pouvant atteindre 4 000 € par salarié (article L.8115-1 du Code du travail). Ne pas transcrire ou ne pas mettre à jour l'évaluation reste une contravention de cinquième classe (article R.4741-1) : 1 500 € pour une personne physique, 7 500 € pour une personne morale, doublés en cas de récidive.

Coter chaque risque

La méthode retenue ici, gravité × fréquence, est l'une des plus répandues ; aucune méthode de cotation n'est imposée par le Code du travail. Pour chaque risque conservé, notez la gravité (G) de 1 à 4 et la fréquence d'exposition (F) de 1 à 4, puis multipliez. Le score obtenu donne le niveau de priorité.

Niveau	Score	Priorité de traitement
Critique	12 et plus	Action corrective immédiate, sous 3 mois
Élevé	8 à 11	Action prioritaire, sous 6 mois
Moyen	4 à 7	Mesures à planifier sous 12 mois
Faible	2 à 3	Surveillance et maintien des mesures en place
Négligeable	moins de 2	Aucune action spécifique attendue

Référence : INRS, *Évaluation des risques professionnels*, inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels.

Unités de travail

L'unité de travail est le périmètre d'analyse : un lieu, un poste ou une activité qui expose aux mêmes risques. Le découpage ci-dessous est celui que l'on retrouve le plus souvent dans le métier. Cochez celles qui existent chez vous, rayez les autres, ajoutez les lignes qui manquent.

Unité de travail	Présente dans mon entreprise (oui/non)	Salariés concernés
Espace d'accueil des enfants		
Espace de change et soins		
Cuisine / Biberonnerie		
Extérieur / Jardin		

MODÈLE À COMPLÉTER

Inventaire des risques

Quelques exemples de risques du métier, à titre d'illustration, puis des lignes vierges pour les vôtres. Les colonnes de droite sont à remplir : gravité (G) et fréquence (F) de 1 à 4, score égal à $G \times F$, puis ce qui est déjà en place chez vous. La liste des risques du métier est sur regle-pro.fr/modele-duerp/micro-creche.

Unité	Risque	Mesure de prévention attendue	G	F	Score	Existant chez moi
À préciser	Risque de morsures, griffures ou coups lors des soins et séparations	Adapter le nombre d'adultes sur les temps sensibles, former aux gestes de contention non violents, signaler les enfants à comportement à risque et analyser chaque incident.				
À préciser	Risque d'intrusion dans les locaux	Sécuriser les accès, contrôler visuellement toute entrée, limiter les remises d'enfants aux personnes autorisées et formaliser la conduite à tenir en cas d'intrusion ou de refus de départ.				
À préciser	Risque d'agression ou de tensions avec les parents et accompagnants	Formaliser les règles d'accueil et de remise des enfants, former l'équipe à la gestion des conflits, prévoir un soutien managérial immédiat et tracer les incidents.				
À préciser	Risque lié au travail isolé à l'ouverture ou à la fermeture	Éviter qu'un salarié soit seul pour ouvrir ou fermer, vérifier les accès, prévoir un contact de sécurité et un moyen d'alerte rapidement accessible.				

G = gravité de 1 à 4, F = fréquence d'exposition de 1 à 4, Score = $G \times F$.

Plan d'actions

Reprenez ici les risques dont le score est le plus élevé. Une action sans responsable ni échéance n'est pas opposable lors d'un contrôle.

Action de prévention	Responsable	Échéance	Fait le

MODÈLE À COMPLÉTER

Registre des mises à jour

Chaque mise à jour crée une version nouvelle : archivez la précédente au lieu de la remplacer. Le document et ses versions successives se conservent au moins quarante ans.

Date	Motif de la mise à jour	Signataire

MODÈLE À COMPLÉTER

Sources

- INRS, ED 6426, Accueil de jeunes enfants
- INRS, ED 6487, Prévenir les risques infectieux dans les établissements d'accueil de jeunes enfants
- INRS, outil 100, Outil d'évaluation des risques professionnels, Accueil de jeunes enfants
- INRS, Accueil de jeunes enfants, les risques du métier
- Assurance Maladie, Risques professionnels, métiers de la petite enfance
- Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants
- Code du travail : L.4121-1, L.4121-3, R.4121-1, R.4121-2, R.4121-4, R.4741-1, L.8115-1
- Loi n° 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

Liens vers ces sources : regle-pro.fr/modele-duerp/micro-creche

Version complète, cotée et datée, générée en 15 minutes : regle-pro.fr/micro-creche (29 €).

MODÈLE À COMPLÉTER